



**Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans.**

Dossier de presse

6 octobre 2025

80 ans de la Sécurité sociale



SOMMAIRE

1. COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

3

2. LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS ET RÉAFFIRME SES VALEURS ET SES AMBITIONS

4

3. A L'AGENDA DE CET ANNIVERSAIRE

7

4. LES TEMPS FORTS 2025 DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

8

5. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

19

6. LES PERSPECTIVES 2026 DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

22

2

ANNEXE 1 : MISSIONS ET CHIFFRE CLÉS DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

25

ANNEXE 2 : LE FONCTIONNEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE

27

1. COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

À l'occasion des **80 ans de la Sécurité sociale**, la **Caf de la Haute-Garonne** réaffirme son engagement en faveur d'une protection sociale **accessible, juste et moderne**. En 2024, elle a accompagné plus de **360 000 allocataires**, avec **2,49 milliards d'euros versés**, tout en développant des services innovants et des partenariats structurants.

Un système en constante évolution, au service de tous

Depuis sa création en 1945, la Sécurité sociale garantit à chacun l'accès aux soins, à la protection familiale, à la retraite et à l'autonomie. Elle s'adapte aux défis contemporains : vieillissement de la population, dénatalité, précarisation, mais aussi aux attentes croissantes en matière de simplification des démarches et de justice sociale.

La Caf de la Haute-Garonne, forte de ses 800 collaborateurs et de ses missions mutualisées à l'échelle régionale, illustre cette dynamique de transformation. Parmi les temps forts : le **Service public de la petite enfance**, la **réforme du Complément de libre choix du mode de garde (CMG)**, la **Solidarité à la source** et l'**obtention du label Services Publics +**, illustrant l'engagement des équipes en faveur de la qualité du service rendu.

Actrice de terrain, elle a participé à de nombreux événements (Rio Loco, Job Dating, webinaires logement...) et soutenu des dispositifs innovants comme le **réseau Angela**. Elle poursuit sa **transformation numérique** et la modernisation de ses accueils.

Par ailleurs, l'**accompagnement social renforcé**, est un levier de soutien aux familles fragilisées. Le Pôle social territorialisé (PST) de la Caf de la Haute-Garonne, composé de 21 travailleurs sociaux, intervient auprès des familles confrontées à des événements de vie déstabilisants : **séparation (85 % des situations), décès, impayés de loyer**. En 2024, **5 850 familles** ont été contactées pour un accompagnement personnalisé, **3 133 interventions sociales** ont été réalisées.

Cet accompagnement repose sur les ressources internes de la Caf et sur un **maillage partenarial solide**, notamment avec le Conseil départemental et les associations spécialisées.

3

Un anniversaire tourné vers l'avenir

À travers cette célébration, la Caf de la Haute-Garonne souhaite rappeler que la Sécurité sociale est un **bien commun à préserver**, fondé sur la responsabilité collective et l'implication de chacun. Les actions menées en 2025 et les perspectives 2026 témoignent d'une volonté forte : **accompagner les familles dans toutes les étapes de leur vie**, avec des services publics accessibles, solidaires et modernes.

2. LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS ET RÉAFFIRME SES VALEURS ET SES AMBITIONS

Un système aux racines ancrées dans la société française...

Héritée des générations qui nous ont précédés, la Sécurité sociale est le fruit d'une ambition commune : **garantir à toutes et tous l'accès aux soins, l'accompagnement aux différents moments de la vie, et la possibilité de vieillir dignement.**

Créée le **4 octobre 1945**, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du général de Gaulle met en place un système de protection sociale visant à couvrir l'ensemble de la population contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, accidents du travail, famille) afin de libérer les travailleurs ainsi que leurs familles, de l'incertitude du lendemain.

« La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. »

Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 - extrait

Depuis, notre système de Sécurité sociale est au cœur de notre quotidien et soutient des millions de personnes dans les moments qui comptent. Elle reste un **pilier fondamental de notre modèle social**, ayant accompagné les grandes transformations de la société française.

4

Un modèle unique, en constante évolution

La Sécurité sociale n'est pas gérée d'un bloc. Elle est structurée en **régimes** et **branches** : le régime général (90 % de la population), le régime agricole et les régimes spéciaux (SNCF, RATP, etc.)

Le régime général comprend **six branches** :

- la **branche Famille**, gérée par les caisses Allocations familiales (Caf)
- la **branche Maladie**, gérée par l'Assurance Maladie (CPAM)
- la **branche Accidents du travail** – maladies professionnelles, également gérée par l'Assurance Maladie (CPAM)
- la **branche Retraite**, gérée par l'Assurance Retraite (Carsat)
- la **branche Autonomie**, gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie
- la **branche Recouvrement**, gérée par l'Urssaf

La Sécurité sociale est plus qu'un dispositif : c'est une **construction collective**, pensée pour garantir l'égalité, la dignité et l'accès aux droits pour tous. Elle évolue perpétuellement, s'adapte aux nouveaux besoins, face aux défis économiques (soutenabilité financière), démographiques (vieillesse de la population, dénatalité...) et écologiques. Nous en sommes toutes et tous responsables.

Un système qu'il est essentiel de faire connaître et faire comprendre

Les enjeux de la célébration visent à éclairer le débat notamment sur les interrogations sociétales majeures. Parmi elles :

- **LIBERTÉ** : en l'absence d'un système de prévoyance solidaire, « préservant les travailleurs de l'incertitude du lendemain » selon la formule de Pierre Laroque, pourrions-nous vivre notre liberté pleinement ? Comment revisiter les modes d'hébergement (Ehpad...) afin de rendre ces lieux plus « ouverts » et pour que les personnes âgées vulnérables s'y sentent au quotidien « comme à la maison » ? Comment la Sécurité sociale peut encore mieux garantir la liberté de vie et de choix des femmes ? Quelles sont les attentes des jeunes vis-à-vis de la Sécurité sociale pour pouvoir vivre leur jeunesse plus librement ?
- **ÉGALITÉ** : les principes fondateurs de la Sécurité sociale prônent l'égalité des droits et des chances entre tous les citoyens, et affirment la valeur égale de chaque existence. En sus de la redistribution qu'elle exerce, que peut donc-t-elle faire pour réduire encore davantage les inégalités sociales, notamment en termes de prévention santé ?
- **FRATERNITÉ** : la fraternité est au cœur de notre système de solidarité nationale et de la République française. Comment aider les personnes qui ont du mal à comprendre ou utiliser les démarches administratives ? Enfin, la fraude sociale fragilise notre « bien commun » : que faire pour favoriser la citoyenneté sociale et le respect du « vivre ensemble » ?

Ces questions fondamentales rejoignent l'ambition de rappeler à l'ensemble de la population les valeurs fondatrices, les principes fondamentaux et l'utilité sociale de la Sécurité sociale lors de cette célébration.

5

À travers un programme dense et diversifié, cet anniversaire permet notamment de faire œuvre de pédagogie en faisant émerger dans le débat public une vision renouvelée, dynamique et actualisée de la Sécurité sociale tout en mettant en lumière son fonctionnement et les nombreuses évolutions mises en œuvre pour répondre aux besoins sociétaux. Il s'agit également de dépasser les idées reçues et d'offrir une compréhension plus globale de son rôle.

Des initiatives concrètes illustrent cette modernisation à travers les collaborations de différentes branches, pour exemple :

- La mise en place de la solidarité à la source facilitant l'accès aux droits sociaux au travers du pré-remplissage automatique des déclarations trimestrielles de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ;
- L'accompagnement des parcours de vie (maternité, arrivée d'un enfant, insertion professionnelle...) pour simplifier les démarches ;
- L'évolution des systèmes d'information (dispositif de ressources mensuelles pour simplifier les démarches des usagers dans le cadre du principe « dites-le-nous une fois »).

La Sécurité sociale aujourd'hui et demain : de nombreux défis

La Sécurité sociale est un dispositif de solidarité nationale au bénéfice des familles, des plus âgés et des malades et fonctionne grâce à un système de redistribution : chacun contribue selon ses moyens, et reçoit selon ce que nécessite sa situation à tous les âges de la vie.

La solidarité mise en œuvre par la Sécurité Sociale évolue en fonction :

- **Des besoins**, qui varient selon l'âge de la population, les évolutions techniques et les transformations sociétales ;
- **De la richesse produite par le pays**, qui permet de financer les prestations ;
- **Des choix citoyens**, car il faut l'accord collectif pour verser cotisations et contributions, et bénéficier des prestations.

Depuis 1990, les dépenses sont étudiées et les recettes ajustées au mieux, sans diminution des prestations, tout en protégeant un plus grand nombre de personnes.

La réflexion sur l'adaptation et l'évolution de la Sécurité sociale ne saurait occulter une question essentielle : **la soutenabilité de notre système**. Ainsi, il est crucial de parler avec transparence aux Français des enjeux financiers et des défis à venir. Les débats politiques animent la vie citoyenne de tous, conscients de l'impact potentiel de certaines mesures sur les finances publiques et sur eux-mêmes. La pérennité de ce système nécessite l'implication de tous, dans **une responsabilité collective** et des efforts individuels à consentir pour préserver un modèle social de qualité sur la durée et garantir l'équité intergénérationnelle.

Les enjeux à venir pour cette solidarité :

- Le vieillissement de la population : assurer un système de retraite durable et équitable et une vraie prise en charge du grand âge ;
- Le coût et l'organisation du système de santé : mieux orienter les malades et éviter les actes redondants
- Le maintien d'un nombre de naissances suffisant pour renouveler la population ;
- La méconnaissance de leurs droits par certains citoyens ;
- L'anticipation de difficultés économiques et sanitaires ;
- L'implication de chacun dans la solidarité, en évitant le repli sur soi.

3. À L'AGENDA DE CET ANNIVERSAIRE

Les organismes de Sécurité sociale, au plus près des citoyens

Qu'est-ce que la Sécurité sociale ? Quelles sont ses missions, comment est-elle organisée ? Quelle est son actualité ? Quels sont ses défis ? Quelle place occupe-t-elle dans le quotidien des Français et comment peut-on collectivement la préserver ?

Pour répondre et faire émerger le débat public sur ces questions, tout au long de l'année et dans chaque département, le réseau des organismes de Sécurité sociale se mobilise pour organiser des événements, projets ou actions dédiés aux citoyens français : grand public, assurés, bénéficiaires, mais aussi élus, partenaires etc.

L'occasion de découvrir « de l'intérieur » la richesse des missions et des métiers, mais aussi les services et innovations proposés.

En Midi-Pyrénées, des actions pour valoriser notre histoire collective et projeter celle de demain.

Les organismes de Sécurité sociale de Midi-Pyrénées proposent des actions à destination du grand public entre septembre et novembre.

Trois objectifs à cette démarche :

- Rappeler l'ADN de ce système vertueux basé sur la solidarité et financé par tous les travailleurs ;
- Mettre en avant la diversité des aides qui accompagnent les Français à chaque étape de leur vie ;
- Réaffirmer la nécessité d'en assurer sa longévité tout en assurant son équilibre financier.

7



A ce titre, quatre actions phares de communication sont déployées dans les 8 départements : la diffusion de deux **spots radio sur Ici Occitanie** (ex. France bleu), du **film anniversaire de l'INA** dans les cinémas, le déploiement d'une **campagne d'affichage** urbain en partenariat avec les collectivités et la réalisation d'un **micro-trottoir** pour aller à la rencontre des citoyens.



A ces actions s'ajoutent les initiatives inter-organismes impulsées dans certains départements et qui prennent des formes très diverses : tables rondes, colloque, matinée d'information à destination des partenaires et des jeunes, pièce de théâtre, courses solidaires entre cousins de la Sécurité sociale...

Des temps qui permettent à la Sécurité sociale de réaffirmer son utilité publique en rappelant à chaque citoyen français ses principes fondateurs et la diversité de ses missions.

La Sécurité sociale, un bien commun à préserver.



**Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans**

4. LES TEMPS FORTS 2025 DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

L'année 2025 marque une étape importante pour la Caf de la Haute-Garonne, portée par la mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires inscrites dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, conclue entre l'État et la Cnaf.

Cette COG s'articule autour de **deux priorités majeures** : le développement de l'offre de services dans une logique de parcours, avec une attention particulière portée au Service public de la petite enfance, et la rénovation du modèle de délivrance des prestations.

Dans ce cadre, la Caf a été fortement mobilisée pour renforcer l'accompagnement du public en matière d'accès aux droits et aux services, déployer la solidarité à la source, consolider ses partenariats, et mettre en place le Service public de la petite enfance (SPPE).

Pour répondre à ses missions départementales, régionales et nationales – telles que l'Agence de recouvrement des pensions alimentaires ou le Centre national d'appui à la production de services – la Caf de la Haute-Garonne a su conserver son agilité et sa capacité d'adaptation.

Devenue en quelques années la sixième caisse en nombre d'allocataires, avec près de 800 salariés, elle couvre aujourd'hui plus de 750 000 personnes, soit plus de 52 % de la population du département. Cette croissance, portée par l'attractivité de la métropole toulousaine, s'accompagne d'une forte implication dans des missions mutualisées à vocation régionale ou interdépartementale, illustrant son rôle structurant au sein du réseau des Caf. En effet, plus de 20% des collaborateurs ont une activité mutualisée.

Le développement durable guide la transformation de la Caf de la Haute-Garonne vers un service public plus responsable, en cohérence avec ses valeurs, ses engagements sociaux et environnementaux.

8

Janvier 2025 - Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) : une nouvelle donne pour l'accueil des 0-3 ans.

Officiellement lancé début 2025, le SPPE conforte le rôle et les moyens d'action de la Caf dans l'accompagnement des communes pour un accueil de la petite enfance renforcé.

Dans ce cadre, la Caf de la Haute-Garonne s'est vu également confier une mission institutionnelle, rattachée à la Direction des services aux partenaires.

En France **près de 4 enfants sur 10 n'ont pas de places en crèche ou chez une assistante maternelle**. Pour remédier à cette situation, le gouvernement, en lien avec de nombreux acteurs du secteur, a lancé le Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

Le Service Public de la Petite Enfance c'est avant tout **l'ambition de garantir une place d'accueil de qualité pour toutes les familles**. Au niveau national, **1,55 milliard d'euros de plus** est mobilisé pour développer l'accompagnement des familles et les places d'accueil pour les enfants (Relais Petite Enfance, crèches et Maisons d'assistants maternels).

Cette ambition s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- Aider à la **création de nouvelles places et au maintien des places existantes** pour répondre au besoin toujours plus important d'accueil pour les jeunes enfants ;
- Garantir la **qualité de l'accueil pour tous les enfants** en plaçant leurs besoins au cœur des préoccupations ;
- **Relancer l'attractivité des métiers** de la petite enfance afin de pallier le manque de professionnels.
- **Informers les parents sur l'offre existante** et les accompagner pour leur permettre de trouver la solution d'accueil la plus adaptée à leurs besoins.

Le **SPPE confère un rôle central et renouvelé aux communes**, qui deviennent « autorités organisatrices » de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire. Cependant, la nature de l'intervention principale de la Caf auprès des gestionnaires d'établissements d'accueils du jeune enfant (EAJE) reste le **soutien financier**, que ce soit à l'investissement ou pour le fonctionnement. Elle apporte aussi son **accompagnement en ingénierie de projet, via les conseillers techniques et les conventions territoriales globales**. Les renouvellements de celles-ci intègrent d'ailleurs les ambitions du SPPE dans leur plan d'action.

Pour accompagner le lancement du Service Public de la Petite Enfance, **la Cnaf a confié une mission institutionnelle à six Caf, dont celle de la Haute-Garonne**. Celle-ci couvre le Grand Sud-Ouest, soit 20 départements : ceux de la nouvelle Aquitaine et ceux de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Une **équipe composée de sept personnes**, assure l'appui des autres Caf afin qu'elles atteignent les objectifs fixés par la COG 2023-2027, qu'elles accompagnent au mieux les collectivités dans leur nouveau rôle et l'exercice de leurs compétences et enfin, approfondir le suivi des opérateurs privés de la petite enfance, qui constitue un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité d'accueil et de la bonne utilisation des fonds publics.



20 janvier 2025 - Un outil cartographique pour mieux comprendre les territoires s'étend à l'Occitanie

Les 13 Caf d'Occitanie ont étendu l'accès au **Système d'Information Géographique (SIG)** régional à tous. Ce portail permet de visualiser des **données statistiques** sur les allocataires et certaines prestations, sous forme de **cartes interactives**.

Les informations sont disponibles à plusieurs **niveaux géographiques** : communes, intercommunalités (EPCI) et quartiers des préfectures départementales. Ce nouvel outil facilite les **analyses spatiales** et contribue à des **décisions éclairées** en matière de politiques sociales.

Accès libre sur : <https://www.sig-cafoccitanie.fr/>

3 février 2025 - Un accès simplifié au service AFAS pour les centres sociaux et EVS

En 2025, pour la première fois, les **centres sociaux** et **espaces de vie sociale (EVS)** peuvent accéder au service **AFAS** via la rubrique *Mon Compte Partenaire* sur caf.fr. Ce portail leur permet de **déclarer directement leurs données d'activité et financières**, qui sont ensuite intégrées dans le logiciel de traitement des aides financières collectives utilisé par la Direction des services aux partenaires.

Pour accompagner cette évolution, deux **webinaires de présentation** ont été organisés, afin de familiariser les structures avec ce nouvel outil et faciliter leur prise en main.

1^{er} mars 2025 - Mise en œuvre progressive de la Solidarité à la source

10



Après l'instauration du **Montant Net Social (MNS)**, la **Solidarité à la source** se généralise à l'ensemble des Caf à partir du **1^{er} mars 2025**, avec pour objectif de simplifier le calcul et le versement du **RSA** et de la **prime d'activité**.

Ce dispositif vise à réduire le **non-recours aux droits** et à fiabiliser les déclarations de ressources, souvent sources d'erreurs et d'indus. Jusqu'à présent, les allocataires devaient déclarer l'ensemble des ressources de leur foyer tous les trimestres, en calculant eux-mêmes le montant net de leurs revenus. Cette complexité pouvait entraîner des erreurs et freiner l'accès aux droits.

Désormais, grâce au **Montant Net Social**, calculé par l'employeur ou l'organisme versant les prestations (comme France Travail), les **déclarations trimestrielles de ressources (DTR)** sont pré-remplies. Concrètement, les bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité n'ont plus à saisir eux-mêmes leurs revenus depuis leur espace Mon Compte du caf.fr. L'allocataire doit simplement vérifier que le montant pré-rempli correspond bien à celui indiqué sur son bulletin de paie ou son relevé de prestations, puis le valider.

Ce changement majeur dans les habitudes des allocataires a nécessité un **accompagnement renforcé** :

- L'ensemble des agents et managers concernés ont été formés aux spécificités techniques de la réforme.
- Les pôles production ont été organisés de sorte à anticiper et sécuriser le démarrage de ces évolutions.
- A la suite d'une étude de détections d'anomalies déclaratives, une campagne d'appels sortant a été menée auprès de plusieurs milliers d'allocataires pour les informer de la réforme et les accompagner dans la correction d'erreurs de déclarations de ressources.
- Des formations auprès des structures recevant les allocataires ont été organisées : France Services, associations, maisons départementales des solidarités...
- Des campagnes de communication et de marketing direct ont été déployées pour accompagner la compréhension et l'appropriation de cette évolution.
- Les accueils ont été aménagés afin de proposer un espace d'information dédié aux bonnes pratiques de déclaration du montant "net social" :
- Des webinaires d'information dans une démarche "d'aller vers" ont été organisés auprès des partenaires.

Ce projet, porté par la branche Famille, s'inscrit dans une volonté gouvernementale de **simplifier les démarches, lutter contre la fraude et garantir un juste droit** pour tous.

En Haute-Garonne, les bénéficiaires RSA et
de la prime d'activité
représentent **46 %** des allocataires.

236,5 M€ versés à **38 179** foyers RSA

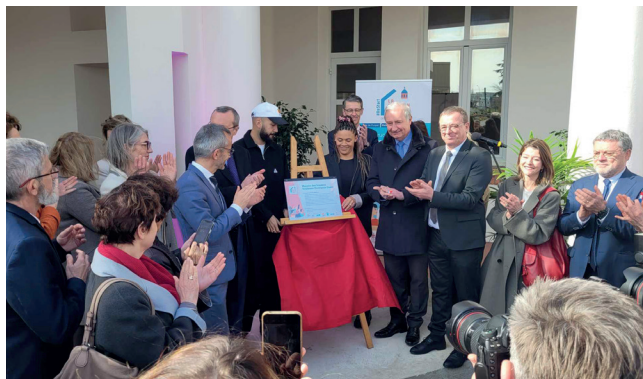
247,6 M€ versés à **118 418** foyers Prime d'activité

données au 31/12/ 2024

3 mars 2025 - Inauguration de la Maison des femmes Toulouse Occitanie Ouest : un engagement commun contre les violences conjugales.

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité nationale, inscrite dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « **Toutes et tous égaux** ». En Haute-Garonne, cet engagement se traduit notamment par l'ouverture de la **Maison des femmes Toulouse Occitanie Ouest**, inaugurée le 3 mars 2025.

La Caf de la Haute-Garonne a soutenu la création de cet équipement en versant une **subvention d'investissement de 100 000 €** au **CHU de Purpan**. Cette structure propose une prise en charge globale, spécialisée et coordonnée des femmes victimes de violences, à l'échelle de la région Occitanie Ouest.



Un engagement durable et multiforme

Depuis plusieurs années, la Caf soutient également les **associations locales spécialisées** (Apiaf, Olympe de Gougues, Femmes de papier, Du côté des femmes, France Victimes, CIDFF, Planning familial...) via des **subventions de fonctionnement**, pour accompagner les femmes victimes de violences.

Depuis le **28 novembre 2023**, la Caf verse également l'**Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC)**. Un **parcours dédié** a été mis en place :

- Une **équipe formée spécifiquement** accueille et traite les demandes ;
- Les **travailleurs sociaux** accompagnent les victimes vers l'autonomie et dans leur rôle parental ;
- Un **guide pratique** « Logement et violences conjugales : quels sont vos droits ? » a été réalisé en partenariat avec l'ADIL.

12

**AIDE
D'URGENCE**

**POUR LES
VICTIMES
DE VIOLENCES
CONJUGALES**

Au 31 décembre 2024, **871 dossiers AVVC** ont été traités par la Caf de la Haute-Garonne, avec un **montant moyen de 900 €** versé par dossier.

Une mobilisation collective

La Caf participe activement aux travaux de l'**Observatoire départemental des violences faites aux femmes**, aux côtés de l'État, de la Région et du Département. Elle a également mis en place un **groupe de travail interne d'innovation sociale** dédié à cette thématique.

Par l'ensemble de ces actions, la Caf de la Haute-Garonne affirme son **engagement durable** dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en lien étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

13 mars 2025 - Renforcer l'accès aux droits grâce à France Services

La Caf de la Haute-Garonne a participé à la **rencontre départementale des structures France Services**, organisée le 13 mars 2025 à la Préfecture de la Haute-Garonne. Cette journée d'échanges, marquée par l'atelier « Regards croisés », a permis de renforcer la collaboration entre les agents France Services et les acteurs institutionnels, dans une logique d'amélioration continue de l'accompagnement des allocataires.

Dans cette dynamique, plusieurs dispositifs concrets ont été mis en place par la Caf pour faciliter le traitement des situations complexes et améliorer la qualité de service :

- Une **ligne téléphonique dédiée** permet aux agents France Services de contacter directement un technicien Caf pour obtenir des réponses rapides et précises ;
- Un **outil d'aide interactif** donne accès à des informations essentielles pour orienter efficacement les usagers ;
- Un **référentiel de réponses** regroupe les questions les plus fréquentes, des plus simples aux plus techniques, pour garantir un accompagnement adapté à chaque situation.



En complément, les agents France Services bénéficient de **formations régulières** et ont été invités à vivre une **immersion dans les accueils de la Caf** en septembre dernier, afin de mieux comprendre les parcours des allocataires et renforcer leur expertise.

Cette journée a également été rythmée par les interventions de représentants de l'État et des collectivités. Les échanges ont permis de mettre en lumière les synergies territoriales autour de l'accès aux droits, notamment à travers les témoignages de plusieurs acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté, l'égalité femmes-hommes et l'accompagnement des jeunes.

13

17 mars 2025 - Engagement contre le harcèlement de rue avec le dispositif Angela

Le 17 mars 2025, la Caf de la Haute-Garonne a officialisé son engagement dans la lutte contre le harcèlement de rue en signant une convention de partenariat avec la **Mairie de Toulouse** et **Toulouse Métropole**, dans le cadre du **dispositif Angela**. Cette signature, organisée au siège de la Caf, marque une nouvelle étape dans la mobilisation collective pour faire de l'espace public un lieu plus sûr pour toutes et tous.



Le dispositif Angela repose sur un **réseau de lieux refuges**, identifiables grâce au macaron « Ici, demandez Angela », où toute personne se sentant en danger peut trouver assistance et protection. **Les accueils Caf et centres sociaux** sont désormais intégrés à ce réseau, offrant un **accueil bienveillant et sécurisé** aux personnes en détresse.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Caf en faveur des victimes de violences.

17 juin 2025 - Une charte d'engagement pour mieux accompagner les femmes victimes de violences

Le 17 juin 2025, dans les salons de la Préfecture de la Haute-Garonne, une **charte d'engagement commune** a été signée par l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur des femmes victimes de violences. Cette initiative fait de la région Occitanie la **première en France** à s'engager dans une démarche aussi structurée et ambitieuse.



Depuis 2018, une coopération locale rassemblant **collectivités, services de l'État, bailleurs sociaux et associations spécialisées** œuvre pour faciliter la **mise à l'abri, l'accompagnement et l'accès au logement** des femmes victimes de violences. La signature de cette charte marque une nouvelle étape dans cette dynamique collective, en posant les bases d'une **réponse coordonnée, durable et respectueuse** face à des situations souvent complexes et urgentes.

La **Caf de la Haute-Garonne**, signataire de cette charte, réaffirme son rôle d'**acteur central des politiques familiales et sociales**, en accompagnant les parcours de vie les plus vulnérables, en facilitant l'accès aux droits et en renforçant les coopérations locales. Ce cadre d'actions partagées garantit une **prise en charge globale et efficace**, à chaque étape du parcours des femmes concernées.

Organismes signataires : Caf de la Haute-Garonne, Préfecture de la Haute-Garonne, Conseil départemental de la Haute-Garonne, Habitat Social en Occitanie (HSO) et autres partenaires institutionnels et associatifs.

4 juillet 2025 - Labellisation Services Publics + : une reconnaissance de l'engagement qualité

La Caf de la Haute-Garonne a obtenu le **label Services Publics +**, décerné par la **Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)**. Il s'agit d'une **première pour la branche Famille**, qui récompense l'engagement quotidien des équipes en faveur de la qualité de service et de l'écoute des besoins des allocataires.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ce label repose sur une démarche exigeante, fondée sur **8 engagements de service** visant à améliorer l'accueil, la réactivité, la transparence et la personnalisation de la relation avec les usagers. L'audit de labellisation a couvert l'ensemble des **9 sites d'accueil du public, l'accueil téléphonique**, ainsi que plusieurs activités clés : **traitement des dossiers, recouvrement, maîtrise des risques, contrôles métier et sur place, travail social**, et les **deux centres sociaux** gérés par la Caf.

Une **enquête préalable** a été menée auprès des usagers et des salariés, révélant des **taux de satisfaction élevés** :

- **91 %** pour les appels sortants,
- **84 %** pour l'accueil sur rendez-vous,
- **80 %** pour les services en ligne.

Cette reconnaissance témoigne de la mobilisation des agents, qui ont été largement impliqués dans la démarche. Elle conforte la Caf dans sa volonté de proposer des **services publics accessibles, simples et efficaces**, au plus près des attentes des allocataires.



Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans

Le Complément de libre choix du mode de garde (CMG), qui aide les familles à financer l'emploi d'un assistant maternel ou d'un salarié de garde à domicile, a évolué pour mieux s'adapter aux réalités des parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil.

De nombreuses familles renoncent partiellement ou totalement à un mode de garde, faute de moyens financiers suffisants. Pour répondre à cette difficulté, la Caf verse, sous conditions de ressources, le CMG, qui prend en charge une partie des dépenses liées à la garde d'enfants. Toutefois, l'ancien mode de calcul ne tenait pas compte de certains critères essentiels (coût horaire, nombre d'heures, taux d'effort...).

La réforme du CMG, inscrite dans l'article 86 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, constitue un axe fort de la COG 2023-2027. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Service public de la petite enfance, en favorisant l'accès et la diversité des modes d'accueil.

Trois évolutions majeures du CMG emploi direct (assistant maternel ou garde à domicile)

1. Un nouveau mode de calcul plus personnalisé, selon :

- Les ressources mensuelles du foyer ;
- Le nombre d'enfants à charge ;
- Le coût horaire de la garde ;
- Le nombre d'heures mensuelles.

Toutes les heures de garde sont désormais prises en compte, sans plafond. Les familles modestes et celles ayant des besoins importants ou plusieurs enfants verront leur aide renforcée.

À l'inverse, les familles plus aisées ou ayant peu recours à la garde percevront un montant réduit. Un complément transitoire pourra être accordé, sous conditions, pour limiter cette baisse.

En Haute-Garonne
14 486 allocataires
bénéficiaires du CMG,
pour un montant total
versé de **147,6 M€**

données au 31/12/ 2024

2. Une extension du CMG pour les familles monoparentales

Les familles monoparentales peuvent bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant, contre 6 ans auparavant. Cette mesure vise à soutenir l'accès ou le maintien dans l'emploi et à offrir des temps de répit aux parents solo.

3. L'ouverture du droit au CMG pour les deux parents en garde alternée

Jusqu'à présent, seul un parent pouvait bénéficier du CMG. Dès décembre 2025, en cas de résidence alternée équitable, chacun des deux parents pourra en bénéficier, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité.

Autres nouveautés

- Le calcul du CMG est désormais uniformisé, quel que soit l'âge de l'enfant : la distinction entre les moins de 3 ans et les 3-6 ans est supprimée.
- L'obligation de reste à charge minimum de 15 % pour les familles est également supprimée.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme, la Caf de la Haute-Garonne a :

- Déployé des actions de communication grand public et ciblées : campagnes marketing, information des partenaires, notamment les Relais petite enfance.
- Formé ses salariés pour accompagner les familles dans ce nouveau dispositif.

1^{er} septembre 2025

TROOV : une nouvelle solution pour moderniser l'accueil des usagers

La Caf de la Haute-Garonne a déployé **TROOV**, une solution innovante de prise de rendez-vous, en remplacement du système précédent. Ce nouvel outil simplifie l'accueil physique et téléphonique grâce à une interface intuitive, un parcours usager authentifié, un signalement d'arrivée via QR code, et une gestion optimisée des flux.

Déployé dès juillet en tant que Caf pilote, TROOV a permis de tester et former les équipes pour une mise en service opérationnelle dès septembre.

Les bénéfices sont multiples :

- **Pour les usagers** : une prise de rendez-vous sécurisée, un enregistrement dématérialisé à l'arrivée, avec ou sans rendez-vous.
- **Pour les agents** : un couplage efficace avec les outils métiers, une gestion des files d'attente améliorée, et un accès à des données de fréquentation plus fiables.
- **Pour la branche Famille** : un affichage dynamique unifié pour diffuser des contenus locaux et nationaux et une gestion optimisée des notifications de rendez-vous via mail et SMS.

Ce déploiement illustre la volonté de la Caf de la Haute-Garonne de proposer des **services publics toujours plus accessibles, efficaces et modernes**, en phase avec les attentes des allocataires.

Septembre 2025 - Modernisation de la signalétique dans les accueils Caf : une démarche d'harmonisation et d'accessibilité

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accueil des usagers, la Caf de la Haute-Garonne a engagé des **travaux de signalétique** sur l'ensemble de ses sites. Cette démarche vise à **harmoniser l'identité visuelle** des accueils Caf et à **faciliter la compréhension des démarches** pour tous les allocataires.

Une **nouvelle vitrophanie** a été posée sur les vitres des accueils, permettant d'**améliorer l'expérience d'attente** des usagers et à renforcer la cohérence visuelle des espaces.

Par ailleurs, les **espaces numériques** sont désormais dotés de **panneaux informatifs avec pictogrammes**, dans une logique de **démarche inclusive et de simplification**. Ces supports permettent une meilleure orientation des usagers selon les zones et les services proposés.

Enfin, pour identifier plus facilement les **personnes ressources** dans les accueils de niveau 1, les chargés de Services aux Usagers (CSU) ont été équipés de gilets roses floqués Caf.fr, couleur référencée de l'espace numérique. Ces évolutions seront poursuivies en 2026, dans une dynamique d'amélioration continue de l'accueil physique.

Pour aller plus loin, l'ensemble des temps forts de l'année menés par la Caf de la Haute-Garonne est présenté en page suivante sous forme de frise chronologique.

16



14/01 - « Faire vivre la laïcité dans les centres sociaux et les espaces de vie sociale », une journée d'échanges et de travail sur le thème de la laïcité avec la Fédération interdépartementale Garonne Occitanie des centres sociaux (Figo), afin d'explorer des pistes concrètes d'application dans les centres sociaux et EVS.

16/01 - La Caf au forum métier de l'Université Toulouse Capitole 1, aux côtés des autres organismes de Sécurité sociale, pour présenter ses métiers, ses offres en alternance et les aides accessibles aux jeunes.

JANVIER

22/01 - « Trousse de l'orientation », une initiative du centre social de Reynerie, qui a réuni plus de 130 jeunes et parents autour des parcours scolaires et professionnels, pour les guider vers la réussite.



31/01 - CousiMAG n°8, dédié à l'innovation des organismes de protection sociale en Midi-Pyrénées (Caf, CPAM, Carsat, MSA, iMSA et Urssaf) inaugure 2025 avec un retour sur la journée IA, une rétrospective 2024 et les premiers projets de la Cousinade.



21/02 - Présentation de la démarche QVCT aux 15 étudiants du DU Qualité de Vie au Travail de l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux stratégiques et méthodologiques liés à la qualité de vie au travail.

17/02 - Index égalité hommes-femmes des rémunérations de 99/100 en 2024. Ce score reflète une progression continue et un engagement fort pour l'égalité professionnelle.

17

FÉVRIER

06-15/03 - Forum des familles. La Caf a accompagné les parents sur les solutions d'accueil pour les 0-3 ans, avec une journée finale dédiée aux lieux ressources parentalité, référencés sur la carte interactive Parents31.fr.

19/02 - Baromètre de satisfaction 2024 auprès de plus de 11 500 allocataires. Les résultats montrent un haut niveau de satisfaction : 91 % pour les appels sortants, 84 % pour l'accueil sur rendez-vous, et 80 % pour les services en ligne.

20/05 - Conférence de presse sur la lutte contre la fraude.

Plus de 1,1 million de contrôles ont permis de détecter 35,4 M€ d'indus et 10,3 M€ de fraudes.



23/05 - Rencontre départementale du Réseau Parentalité

31, dédiée aux enjeux de la parentalité, un temps de réflexion, d'échange et d'interconnaissance entre tous les acteurs de la parentalité du territoire.



MAI

28/05 - Découverte du métier de téléconseiller ARIPA : un recrutement centré sur les aptitudes.

Des témoignages ont permis de présenter les missions et le cadre de travail du service, avant une sélection des candidats via la Méthode de Recrutement par Simulation, en partenariat avec France Travail.



11-15/06 - Festival Rio Loco : un stand parentalité

pour aller à la rencontre des familles. Aux côtés de ses partenaires, la Caf de la Haute-Garonne a accueilli près de 800 visiteurs sur son stand dédié à la parentalité, avec des animations ludiques et des temps d'échange pour les enfants et leurs parents. Cette action a renforcé les liens entre les structures présentes et permis de valoriser les ressources locales, notamment via le portail Parents31.fr.

23/06 - Job Dating Sécurité sociale

(Caf, Urssaf, CPAM, Carsat et MSA) : présentation des métiers, des offres d'emploi en cours et échanges entre recruteurs et candidats.

JUIN

18

25/06 - Première rencontre départementale des crèches Avip.

Plus de 60 participants ont échangé sur les leviers et freins de ce dispositif favorisant l'insertion professionnelle des familles. À cette date, 64 crèches étaient labellisées Avip dans le département, proposant plus de 2 000 places d'accueil.

09/07 - Webinaire logement étudiant :

une mobilisation conjointe Caf, ADIL et CPAM pour informer et accompagner les parents de futurs étudiants sur l'aide au logement, la santé et les démarches associées. 500 participants.



JUILLET

SEPTEMBRE

16/09 - Répertoire SDSF 2025-2026 :

une offre de formation adaptée aux acteurs du territoire. Porté par la Caf, l'Éducation nationale et le Conseil départemental, il propose 63 formations adaptées aux besoins des acteurs sociaux, éducatifs et culturels. L'offre se veut diversifiée, transversale et ancrée dans les réalités du terrain.



5. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

La Caf de la Haute-Garonne déploie une offre d'accompagnement social proactive, destinée à soutenir les familles confrontées à des événements de vie fragilisants, afin d'éviter que leur situation se détériore. Le cadre d'intervention est encadré par la Convention d'objectifs et de gestion signée entre la Caisse nationale et l'État, et mises en œuvre par le **Pôle social territorialisé (PST)**, composé de **21 travailleurs sociaux qui interviennent sur l'ensemble du département**.

Ces derniers interviennent sur des offres de service nationales et spécifiques :

- **Une séparation de couple qui représente 85 % de l'activité ;**
- **Le décès du conjoint ou d'un enfant ;**
- **Un impayé de loyer dans le parc privé.**

Une intervention ciblée et réactive

Dès que la Caf a connaissance de l'un de ces événements, les travailleurs sociaux prennent contact avec les familles pour leur proposer un rendez-vous. En 2024, **5 850 familles** ont ainsi été contactées.

Les entretiens se déroulent en face-à-face, soit en permanence locale, soit à domicile. L'objectif est de proposer un **espace d'écoute confidentiel**, de réaliser un **diagnostic social**, et de construire avec la famille un **plan d'actions personnalisé**.

L'accompagnement social consiste à venir en aide aux familles en s'appuyant sur leurs **potentialités**, en repérant les **freins**, afin de les accompagner dans une **démarche d'autonomie**.

Pour ce faire, le travailleur social :

- **Prend en compte** la situation globale de la famille, réalise un diagnostic social, et définit avec elle un plan d'actions en adéquation avec son projet et sa temporalité.
- **Il informe et accompagne** la famille, en mobilisant ses ressources, les outils et dispositifs adaptés à la mise en œuvre de son projet individuel, et l'oriente si nécessaire vers les partenaires spécialisés en fonction des problématiques relevées.
- **Il s'appuie** sur des ressources internes telles que les aides financières individuelles, les aides au temps libre...

En parallèle des entretiens individuels, le Pst propose des actions collectives telles que des groupes de parole.

Une approche globale et partenariale

L'accompagnement social s'appuie sur les ressources internes de la Caf et sur un **maillage partenarial riche**, notamment avec le **Conseil départemental**, en particulier pour les situations de **violences conjugales**.

En 2024 :

- **3133 interventions** ont été réalisées par le PST ;
- **1185 demandes d'aide aux victimes de violences conjugales (AVVC)** ont été enregistrées ;
- **809 aides AVVC** ont été octroyées ;
- **154 suivis spécifiques** ont été assurés par le PST, suite à ces demandes AVVC.

Les services dédiés aux parents confrontés à la séparation

Un accompagnement social global et personnalisé - L'offre "Séparation" constitue le cœur de l'intervention sociale de la Caf. L'accompagnement des familles s'inscrit dans le cadre du **parcours séparation dont l'objectif est de répondre de manière globale à la situation de vie de la personne**.

Dans une démarche d'aller vers, les travailleurs sociaux proposent aux parents séparés des rendez-vous afin qu'ils aient un **espace d'écoute confidentiel**.

Ces entretiens sont l'occasion de les écouter et d'échanger autour de leurs préoccupations et de leurs projets qu'ils soient personnel, professionnel ou familial.

Le parcours séparation permet au travailleur social et aux différents services de la Caf d'accueillir les allocataires, de les informer, de les conseiller, d'ouvrir l'ensemble de leurs droits, et de les orienter vers des structures adaptées à leurs besoins.

En effet, en fonction de la situation, peuvent être mobilisés différents dispositifs et acteurs en lien avec les problématiques rencontrées que ce soit la parentalité, les procédures juridiques, le logement, l'insertion socio-professionnelle, la santé, le budget...

En complément, **des groupes de parole** peuvent être proposés aux parents séparés afin de rompre leur isolement et les soutenir dans leur fonction parentale.

En parallèle, les familles ont accès à des **informations en ligne**, notamment aux **sites Caf.fr, Parents31.fr, mon-enfant.fr, pension-alimentaire.caf.fr...** et aux vidéos « **Parents après la séparation** » qui traitent les aspects juridiques, psychologiques de la séparation, la médiation familiale et le service public des pensions alimentaires (Aripa).

L'intermédiation financière et le rôle de l'ARIPA - Le parcours séparation intègre le service public des pensions alimentaires, porté par l'Aripa (Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce service a été élargi à tous les parents séparés. En effet, 30 % des pensions alimentaires ne sont pas payées ou le sont de manière irrégulière, ce qui impacte fortement les familles monoparentales, pour qui ces pensions représentent 18 % du revenu disponible.

Pour améliorer le service et faciliter la vie des usagers, **l'intermédiation financière** est devenue **automatique et systématique** pour tous les couples séparés ou en cours de séparation le 1er janvier 2023. Dès qu'une pension est fixée, quel que soit le type de décision (divorce, consentement mutuel, titre exécutoire Caf ou MSA), l'intermédiation est automatique, même pour les couples non mariés.

L'Aripa accompagne les parents séparés dans la gestion des pensions alimentaires à travers plusieurs services gratuits et accessibles à tous :

- **Calcul et information** : simulateur en ligne sur pension-alimentaire.caf.fr et numéro dédié (3238).
- **Sécurisation juridique** : délivrance d'un **titre exécutoire** pour les conventions parentales.
- **Intermédiation financière** : gestion des versements entre parents, automatique et sans condition de ressources.
- **Recouvrement de la pension alimentaire** : intervention dès le 1er mois impayé, y compris si le débiteur réside à l'étranger.
- **Aide financière** : versement de l'**Allocation de soutien familial (ASF)** en cas de pension faible, irrégulière ou en cours de fixation, jusqu'aux 20 ans de l'enfant.

La Caf de la Haute-Garonne **abrite et gère la plateforme téléphonique nationale**, située à Colomiers.

Elle est composée de : **40 conseillers** de service à l'usager de la Caf de la Haute-Garonne spécialisés dans la réponse de premier niveau et de **4 managers**.

En Haute-Garonne
1 344 064 appels reçus
5 000 appels reçus en
moyenne par jour

données au 31/12/ 2024

Le dispositif "La Parenthèse" : un soutien spécifique au deuil

Mis en place en 2019, « La Parenthèse » est un **groupe de parole** mensuel destiné aux parents endeuillés résidant dans le département de la Haute-Garonne et ayant au moins un enfant à charge. Cette offre proposée par le Pôle social territorialisé, a pour objectif d'aider les parents ayant perdu leur conjoint à traverser l'épreuve du deuil tout en assumant leur fonction parentale.

La Parenthèse vient renforcer l'accompagnement individuel qui est proposé dans le cadre de l'offre de service "deuil conjoint".

Animé par un **travailleur social** et une **thérapeute familiale spécialisée dans le deuil**, ce groupe de parole offre un **espace confidentiel d'échange et de soutien** permettant de rompre l'isolement des personnes endeuillées et de soutenir la parentalité. En 2024, **44 parents** ont participé à ce dispositif.

En parallèle, **les enfants sont accueillis sur ces temps, par une ludothécaire qui leur propose au travers de jeux, un espace d'évasion favorable à l'expression**. Ce qui peut déclencher chez certains enfants le désir de parler du décès de leur parent.

Au vu des besoins repérés, le groupe tend à évoluer vers d'autres types d'actions dans le but de renforcer la cohésion entre les participants et d'ouvrir le champ vers un cheminement pour la reprise d'une vie sociale épanouie pour tous.

La Parenthèse :
un groupe de parole pour
les parents affectés par
le deuil d'un(e) conjoint(e)

6. LES PERSPECTIVES 2026 DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

Le renouvellement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne est composé de 27 membres titulaires désignés pour cinq ans, représentants des différents partenaires sociaux (syndicats de salariés, organisations patronales, associations familiales, société civile, membres du personnel). Il se réunit au moins quatre fois par an.

Une grande partie de l'action et des décisions du Conseil d'administration est préparée dans des commissions où siègent des administrateurs de toutes tendances.

Le bureau est présidé par Laurent Nguyen depuis 2018. Depuis 2022, une nouvelle vice-présidence l'accompagne, composée de Béatrice Sancholle, Ahmed Hamadi et André Majstruk.

La Caf de la Haute-Garonne **renouvellera son Conseil d'administration en mars 2026**.

Le service public de la petite enfance, les premières actions menées

L'objectif de garantir à chaque famille une solution d'accueil adapté, accessible et de qualité se concrétise en Haute-Garonne par de multiples actions, menées dans le cadre de la mission institutionnelle attribuée par la Cnaf.

La Caf apporte son **accompagnement en ingénierie de projet, via les conseillers techniques et les conventions territoriales globales**. Les renouvellements de celles-ci intègrent d'ailleurs les ambitions du SPPE dans leur plan d'action.

Des actions concrètes pour accompagner les équipes et sécuriser les pratiques :

- **Sensibilisation et formation** : trois sessions d'ateliers sur les évolutions réglementaires ont été organisées (deux à Toulouse pour les Caf ex Midi-Pyrénées, une à Angoulême en Nouvelle-Aquitaine), avec une quatrième prévue à Bordeaux en novembre 2025.
- **Expertise juridique** : 35 saisines pour ingénierie ou analyse juridique ont été traitées, ainsi que 9 appuis juridiques ont été effectués.
- **Contrôle et sécurisation** : 42 demandes d'appui à la réalisation de contrôles sur place ont été reçues, dont 33 déjà réalisées.
- **Rencontres territoriales** : 9 rencontres ont permis d'enrichir l'offre de service, avec 5 autres prévues d'ici fin 2025.

Réforme du CMG, un premier bilan

La réforme du CMG, inscrite dans l'article 86 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, constitue un axe fort de la COG 2023-2027.

Déployée à partir de septembre 2025, elle s'inscrit pleinement dans les objectifs **du Service public de la petite enfance**, en favorisant l'accès et la diversité des modes d'accueil.

Pour rappel, les trois évolutions majeures :

- 1. Un nouveau mode de calcul plus personnalisé ;**
- 2. Une extension du CMG pour les familles monoparentales** jusqu'aux 12 ans de l'enfant, contre 6 ans auparavant,
- 3. L'ouverture du droit au CMG pour les deux parents en garde alternée** dès décembre 2025.

Depuis septembre 2025, le CMG est calculé chaque mois de manière à compléter la participation de la famille afin de **couvrir le coût net de la garde** (les cotisations restent prises en charge dans les mêmes conditions qu'avant la réforme).

Crèche ou assistante maternelle ? Grâce à la réforme, le coût sera rapproché entre ces deux types d'accueils

La réforme vise à **rapprocher le coût pour une famille d'un accueil en crèche avec celui d'une assistante maternelle**. Elle permettra ainsi aux parents de choisir librement le mode d'accueil le plus adapté à ses besoins, sans que le coût ne soit un frein.

En Haute-Garonne

68 190 familles monoparentales
(données Insee 2022 - Académie de Toulouse 2023)

10 602 bénéficiaires du CMG

60 % verront le montant de leur CMG augmenter.

874 allocataires bénéficieront du complément transitoire

Une réforme qui renforce le soutien aux familles monoparentales

Les familles monoparentales représentent **12 % des bénéficiaires du CMG** et ont en général des ressources plus modestes, car elles n'ont qu'un seul revenu dans le foyer. La réforme représente donc un **soutien aussi fort, voire renforcé**. De plus, elles pourront en outre bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de leurs enfants.

Une réforme également favorable aux parents d'enfants en situation de handicap

Avec la réforme, les parents d'enfants en situation de handicap continuent à bénéficier d'un CMG plus important, car le nouveau calcul prend en compte la présence d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Le CMG prend mieux en compte les contraintes plus coûteuses de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, du fait d'un recours à des professionnels aux qualifications spécifiques.

Le complément transitoire

Les familles dont le CMG baisserait avec le nouveau calcul peuvent bénéficier du complément transitoire, calculé automatiquement par Pajemploi, sans que les familles n'aient à en faire la demande, sous conditions (cf. urssaf.fr : Evolution du CMG).

Depuis septembre 2025, ce montant est ajouté au CMG tous les mois, à condition que la somme des deux montants (CMG + complément transitoire) ne dépasse pas 90% du coût total mensuel de la garde.

Solidarité à la source : vers une protection sociale plus juste et automatisée

La réforme de la Solidarité à la source a franchi une étape clé en 2024, après deux années d'expérimentation menées par la branche Famille. Cette phase préparatoire a permis de tester **le dispositif de ressources mensuelles (DRM)**, sans impact sur les droits versés, tout en fiabilisant les échanges d'informations entre les employeurs, les organismes sociaux et les Caf, notamment autour du montant net social.

Grâce au **pré-remplissage des déclarations**, appliqué en 2025, les premiers retours d'expérience confirment les bénéfices attendus pour les allocataires : simplification des démarches, meilleure lisibilité des droits, et réduction des erreurs. Pour les Caf, le dispositif contribue à alléger les charges liées au contrôle et à renforcer la fiabilité du calcul des prestations.

Au-delà de la simplification, cette réforme constitue un levier fort dans la **lutte contre le non-recours**, en facilitant à terme, **l'accès aux droits pour tous**.

Ce premier bilan illustre également l'interopérabilité croissante des systèmes d'information entre les organismes de Sécurité sociale, préfigurant les méthodes de travail de demain.

ANNEXE 1 : MISSIONS ET CHIFFRES CLÉS

DE LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE

La Caf de la Haute-Garonne accompagne les familles dans leur vie quotidienne en combinant le versement de prestations légales et le développement d'une action sociale familiale sur le territoire.

Ses missions prioritaires sont de :

- > aider les parents à assumer la prise en charge effective et matérielle de leurs enfants pour contribuer à l'équilibre de la vie familiale
- > favoriser le retour à l'autonomie des familles précarisées socialement et économiquement par des événements de la vie.
- > contribuer à l'accès et au maintien dans un logement décent des familles tout en favorisant l'appropriation de leur habitat et l'intégration dans leur environnement social.

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

POPULATION

1 456 260 habitants

124 500 étudiants

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

moins de 25 ans : **31,4%**

de 25 ans à 64 ans : **51,6%**

65 ans et plus : **17%**

COMPOSITION DES FAMILLES

163 330 couples sans enfant

155 948 couples avec enfant(s)

68 190 familles monoparentales

RÉPARTITION PAR COMMUNES

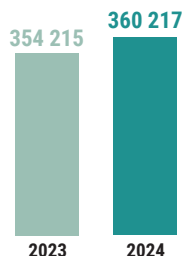
586 communes regroupées en 17 EPCI
(1 métropole, 2 communautés d'agglomération et 14 communautés de communes).

(données : Insee 2022 - Académie de Toulouse 2023)

EN 2024



+1,7% ↑
360 217
allocataires



759 867

personnes couvertes
par une aide ou prestation

52,2 %
population couverte



25

215 789 +2,8% ↑
allocataires sans enfant*
209 875 en 2023

144 428 →
allocataires avec enfants**
144 340 en 2023

278 708 →
enfants à charge**
278 968 en 2023

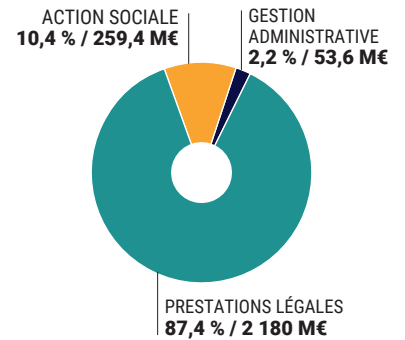
12 263 +0,5% ↑
naissances déclarées à la Caf
12 200 en 2023

* allocataires ayant bénéficié d'au moins une prestation au 31/12 de l'année considérée
** enfant(s) à charge au sens des prestations familiales (naissance à moins de 25 ans)

NOTRE ACTION

2 493 M€
VERSÉS EN 2024

La Caf de la Haute-Garonne se mobilise quotidiennement pour répondre aux besoins des **360 217 allocataires**. La **surface financière atteint 2 493 M€** en augmentation de 6,4 % par rapport à 2023.



2 180 M€

AU TITRE DES PRESTATIONS LÉGALES

Aides à la famille	440 M€
Aides à la petite enfance	239 M€
Aides au logement et à l'habitat	463 M€
Aides aux personnes en difficultés	1 038 M€

259,4 M€

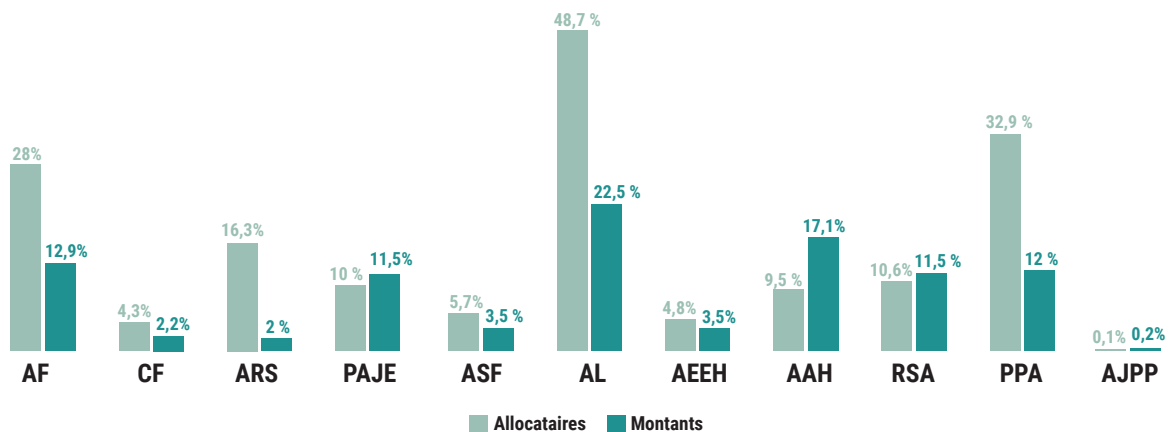
AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

Accueil du jeune enfant (0-6 ans)	147,2 M€
Temps libre (enfants et famille)	91,6 M€
Accompagnement social des familles	2,8 M€
Animation de la vie sociale	10,5 M€
Logement et habitat	1,9 M€
Accompagnement à la fonction parentale	5,3 M€
Logistique des œuvres	0,1 M€



Pour **100 €** de prestations familiales et sociales versées, **2,41 €** sont consacrés au fonctionnement de l'organisme

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES ET DES MONTANTS VERSÉS PAR PRESTATION



Lecture : En Haute-Garonne, 48,7 % des allocataires perçoivent l'aide au logement et 22,5 % du montant total des prestations versées sont des aides au logement.

AF - Allocation familiale CF - Complément familial ARS - Allocation de rentrée scolaire PAJE - Prestation d'accueil du jeune enfant
ASF - Allocation de soutien scolaire AL - Allocation logement AEEH - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AAH - Allocation adultes handicapés RSA - Revenu de solidarité active PPA - Prime d'activité AJPA - Allocation journalière du proche aidant

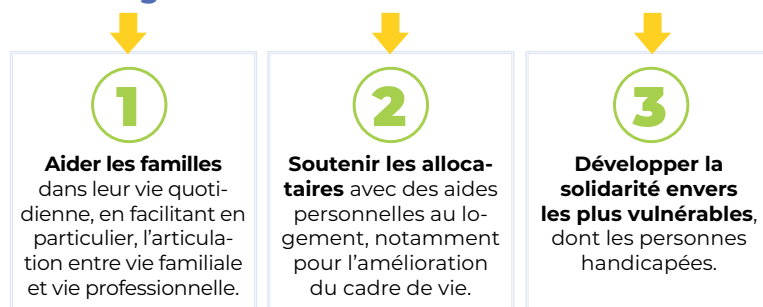
ANNEXE 2 : LE FONCTIONNEMENT DE LA BRANCHE FAMILLE



Pourquoi la **branche Famille de la Sécurité sociale** a-t-elle été créée ?

Au lendemain de la 2nde guerre mondiale, son objectif était **d'améliorer le niveau de vie des familles**, de **faciliter leur accès à un logement** de qualité, **d'atténuer les inégalités** de revenus et **d'accompagner le mouvement de reprise démographique** (baby-boom).

Les 3 grandes missions de la branche Famille



Pour réaliser ses missions, elle s'appuie sur **2 leviers** :

Le versement de prestations financières aux familles :

les prestations familiales, les aides au logement, la prime d'activité, les minima sociaux (ex : RSA, AAH...)



L'accompagnement des familles et la mise en place (ou le cofinancement) **de différents services et équipements collectifs** qui leur sont destinés (ex : les crèches).

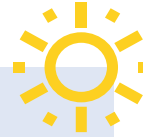
Nombre de places en accueil collectif (crèches, haltes-garderies...) financées en 2023 :

420 944



OBJECTIF : Proposer une **offre globale** de services, au plus près des habitants, en **luttant contre les inégalités territoriales et sociales**.

L'histoire de la branche Famille (en quelques dates clés)



Loi du 30 juin 1975 Loi du 12 juillet 1977 Loi du 1^{er} déc. 1986 Loi du 17 août 2015 Janvier 2025 1^{er} Mars 2025

Création de l'**AAH**

Universalité de la branche Famille du régime général de Sécurité sociale

Création du **RMI** qui deviendra en 2009, le **RSA**

Création de la **prime d'activité**

Lancement du **Service public de la petite enfance** (SPPE)

Réforme de la **Solidarité à la source**

Zoom sur l'année 2025 :



Le Service public de la petite enfance (SPPE)

QUOI ?

Une offre d'accueil disponible, **adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.**

POURQUOI ?

Plusieurs enjeux :

- démographique
- éducatif, familial et social
- économique et territorial

Des leviers renforcés pour y parvenir :

Ex : en septembre 2025, une **réforme majeure du Complément de libre choix du mode de garde (CMG)**, qui est versé aux parents employeurs d'assistantes maternelles pour compenser le coût de la garde, afin de s'adapter au mieux aux revenus des parents, au volume d'heures d'accueil et au niveau du salaire du salarié.

28



La réforme de la Solidarité à la source

QUOI ?

Depuis mars, les déclarations trimestrielles pour le **RSA et la prime d'activité** sont préremplies par la Caf avec le montant net social.

POURQUOI ?

- **Faciliter les démarches** administratives
- **Limiter les risques d'erreur** de déclaration administratives
- **Réduire le découragement**, qui a pour conséquence le « non-recours »
Aujourd'hui, environ un tiers des bénéficiaires potentiels de ces deux prestations sociales n'en feraient pas la demande.
- **Lutter contre la fraude** et garantir le « juste droit versé »

Comment est-elle organisée ?

La **branche Famille** est gérée par la **Caisse nationale des Allocations familiales** (Cnaf) qui pilote un **réseau de 101 caisses d'Allocations familiales** (Caf) départementales, couvrant tout le territoire national.



CNAF
au niveau
national



101 CAF
au niveau
départemental

La branche Famille, un service public de proximité pour les familles et les territoires

En 2023 :



LA QUALITÉ DE SERVICES

Près de

1 Md

Le nombre de **visites** sur
l'offre numérique (Caf.fr
et appli mobile)

+ de

17 M

Le nombre d'**appels
téléphoniques** reçus

+ de

1,3 M

Le nombre de **rendez-vous
réalisés** en accueil physique

+ de

138 M

Le nombre de
courriers reçus



LES CONTRÔLES

33,4M

Le nombre de
contrôles réalisés

48 692

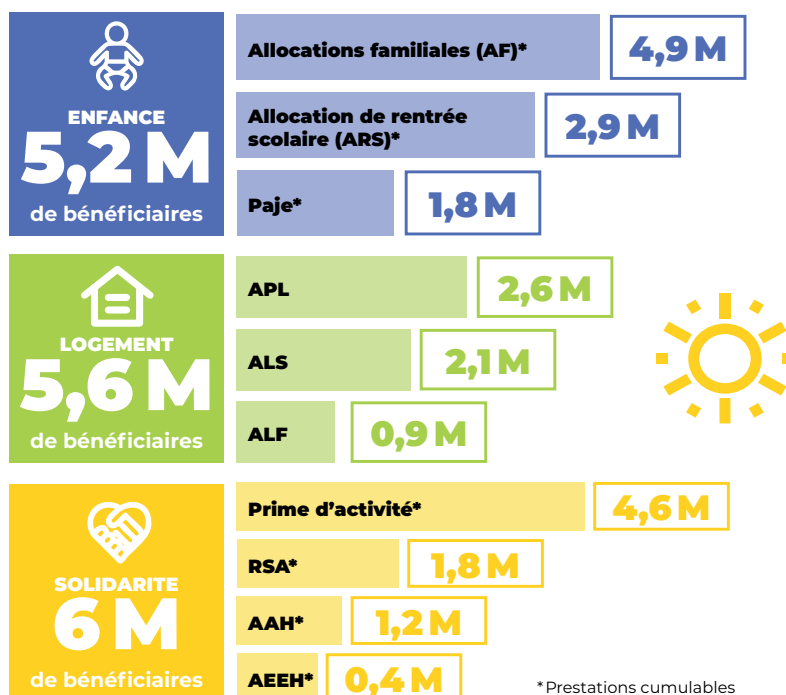
Le nombre de
fraudes détectées

374,1 M€

Le montant du **préjudice total**



Panorama des bénéficiaires de la branche Famille (2023)



Paje (Prestations d'accueil du jeune enfant) - APL (Aide personnalisée au logement) - ALS (Allocation de logement sociale) - ALF (Allocation de logement familiale) - RSA (Revenu de solidarité active) - AAH (Allocation aux adultes handicapés) - AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

13,5 M d'allocataires **32,3 M** de personnes couvertes → **13,5 M** dont d'enfants

30

Comment **sont réparties les dépenses** de protection sociale
au titre de « l'enfance, du logement et de la solidarité » (2023) ?

108,8 Md€ = **3,8 %**

de dépenses totales au titre de l'enfance,
du logement et de la solidarité

du PIB



dont
77,9 Md€

de prestations familiales
et sociales versées



Répartition selon la nature des dépenses :

Famille

19,1Md€

Logement

15,3Md€

Transferts* et provisions

15Md€

Handicap

14,1Md€

Garde d'enfants et éducation

13,5Md€

RSA

11,6Md€

Prime d'activité et aides exceptionnels

10,6Md€

Action sociale

6,5Md€

Gestion

3,1Md€

*prestations remboursées
aux Régimes d'assurance
maladie et vieillesse

dont :

13,2 Md€

d'Allocations familiales

12,7 Md€

d'AAH

11,4 Md€

de Paje

6,8 Md€

d'APL

La **branche Famille** verse certaines aides et prestations **pour le compte de l'Etat ou des Départements**.

Exemples : les aides au logement, le RSA, la prime d'activité...

Sources : CNAF | Rapport d'activité 2023 ; Dossier de Presse (Octobre 2024) –
Le nouveau Service public de la petite enfance
Sécurité-sociale.fr | Les grandes dates
Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles | Solidarité à la source :
une réforme clé pour l'accès aux droits